

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je vois qu'il n'est pourvu seulement qu'à une dépense de \$26,000,000 environ,—ou est la balance? Nous serions enchantés d'apprendre que c'est là le montant total du budget. Puis-je demander, avant de discuter ce point, si le gouvernement a l'intention d'apporter le projet de loi concernant le chemin de fer du Défilé du Nid de Corbeau et l'autre proposition de loi relative aux subventions à des chemins de fer, qui est devant l'autre Chambre; aussi le projet de loi très important, d'après moi, permettant à la législature du Manitoba de toucher la somme de \$300,000 à même le fonds de l'éducation de cette province, ou en d'autres termes, enlevant au gouvernement fédéral la responsabilité d'appliquer cette somme, dont il est le gardien, à des fins d'éducation au Manitoba. Je ne vois pas que cette question se rattache en quoi que ce soit à cette proposition, aussi je ne m'objecterai pas à l'adoption de la loi des finances.

L'honorable sir OLIVER MOWAT, ministre de la Justice: On se propose d'adopter le projet de loi concernant le chemin de fer du Défilé du Nid de Corbeau et de le transmettre à cette Chambre. Il nous sera probablement apporté aujourd'hui. Il en est de même du projet de loi concernant les subventions aux chemins de fer.

Quant à ce qui concerne le projet de loi relatif au fonds d'éducation, je serai probablement en état de répondre lorsque nous nous réunirons cette après-midi. Je n'ai pas eu l'occasion d'en parler récemment.

Le ministre des Chemins de fer a fait hier une déclaration à propos d'un sujet auquel cette Chambre s'est vivement intéressée. Je crois que l'honorable sénateur l'a vue, mais je vais la lire maintenant dans le but de l'approuver comme chef du gouvernement au Sénat.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Est-ce ce qui a paru dans le *Citizen*?

L'honorable sir OLIVER MOWAT: Oui. La déclaration se rapporte au crédit de \$100,000 pour achat de matériel roulant devant servir au chemin de fer Intercolonial. M. Blair a dit:—

Depuis que ce crédit a été adopté en comité, il a examiné de nouveau la question, et comme le projet primitif se rapportant au bail de 99 ans a été écarté,

et comme le crédit de \$100,000 était basé sur cette proposition, suivant l'évaluation qui lui avait été fournie par ses employés, il en était venu à la conclusion de diminuer de \$50,000 le crédit affecté à l'achat du matériel roulant additionnel, mettant le crédit à \$50,000. Il assura à la Chambre qu'aucune partie de la somme ne serait employée à l'achat du matériel roulant du chemin de fer du comté de Drummond.

Comme je représente ici le gouvernement, j'apprécie cette déclaration. J'aimerais à dire de plus, bien que ce ne soit seulement en substance qu'une répétition de ce que j'ai déclaré il y a quelques jours, au sujet des \$157,500 demandées pour l'affermage des deux parties de voies ferrées appartenant respectivement à la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et à la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, que cette somme n'est requise que dans l'unique but de faire un essai, afin de s'assurer d'une manière expérimentale du résultat que donnera pendant neuf mois, l'exploitation de ces voies ferrées comme partie du réseau de l'Intercolonial, et cela, afin d'être en état d'étudier d'une façon plus satisfaisante le projet de relier définitivement, par un moyen quelconque, cette voie ferrée avec Montréal, soit en se servant de celui dont on a parlé jusqu'à présent, ou d'un autre. Le projet que l'on a en vue est donc tout simplement temporaire et ne devra pas être de nature à lier l'action du Parlement à la prochaine session.

À sa prochaine réunion, le Parlement sera absolument libre d'accepter ou de rejeter la proposition que l'on connaît, ou n'importe quelle autre que le gouvernement pourra lui faire. Vous vous rappelez, honorables messieurs, que j'ai déjà fait une déclaration dans le même sens, et je la renouvelle après avoir eu à ce sujet là plusieurs entrevues avec mes collègues. Ils envisagent la situation de la manière que je l'ai expliquée auparavant, et comme je la défie maintenant; si quelques-uns d'entre eux se sont servis d'expressions qui peuvent sembler comporter un sens différent, ces expressions ne doivent pas être considérées comme impliquant une signification différente de celle que je donne maintenant et que j'ai déjà exposée.

Quant à ce qui regarde le comité qui a été nommé, je maintiens les vues que j'ai exprimées auparavant. Il est, à mon avis, important de faire une enquête complète sur les points dont nous avons parlé. Ces sujets ont, de fait, été discutés dans la presse; j'admettrai fort bien que nous ne devons pas